

La fraude sociale : entre mythes et réalités

La fraude sociale : qu'est-ce que c'est ?

Quand on parle de fraude « sociale », il s'agit de deux choses : la fraude aux prélèvements (les « charges sociales » non payées par les employeurs) et la fraude aux prestations (la fraude des usagers ou des professionnels de santé, en dépenses de santé). L'opinion publique, influencée par les médias et nombre de responsables politiques, ne retient que la fraude des usagers. Or, cette fraude représente 1/10^{ème} de la fraude des employeurs. Est-ce un effet d'optique ou une manipulation de l'opinion ?

La fraude aux prélèvements (cotisations des employeurs)

Le non versement de cotisations sociales (aux URSSAF, qui servent à payer la sécurité sociale) est estimé entre 20 à 25 milliards d'euros. On peut comparer ce montant aux 458 milliards d'euros que représentent chaque année les dépenses de santé et les allocations en France. Les fraudes détectées – mais pas toujours sanctionnées – ne sont que de 300 millions d'euros environ. Pour la plus grande part, il s'agit de travail dissimulé (travail « au noir »), le reste est lié à la sous-traitance et au détachement de personnel, non déclarés. Ces chiffres ne comprennent pas les ménages employeurs (personnel de service) ni les entreprises d'une seule personne. En cas de poursuites judiciaires, seules 10 à 15% des sommes détectées lors des contrôles sont récupérées.

La fraude aux prestations (consommations de santé et allocations)

On l'estime entre 2 et 4 milliards d'euros, dont 300 millions sont réellement détectés (la même somme que pour les fraudes aux prélèvements). Il y a la fraude des usagers : falsifications de carte vitale, escroqueries aux indemnités journalières (arrêts de travail), RSA perçu alors qu'on n'y a pas droit... Et la fraude des professionnels du soin (médecins, infirmiers, ambulances, cliniques privées...) : surfacturation, fraudes à la nomenclature... La part des soignants et des établissements de santé représente 70% du total des fraudes à l'assurance maladie. Dans les estimations de cette fraude, on ne compte pas les économies faites par l'interruption d'une prestation, comme les arrêts de travail après un contrôle.

Que penser de ces comparaisons ?

Les responsables principaux de ce manque à gagner de la Sécurité sociale ne sont pas les usagers mais d'abord les entreprises, puisque leur fraude est estimée à 10 fois celle des usagers, alors que les contrôles permettent de déceler le même montant pour les deux. Autant dire que les contrôles sont surtout dirigés sur les usagers. Et qu'ils sont beaucoup moins efficaces chez les employeurs. Mieux lutter contre la fraude des employeurs est difficile car cela concerne souvent des petites entreprises qui ne pourraient survivre si elles déclaraient le travail dissimulé. A cause des problèmes de concurrence internationale.

En contrepartie : le non-recours aux soins et aux allocations

En même temps qu'on accuse les usagers de fraude, on ne parle pas de ceux qui ne recourent pas aux soins ou aux droits et qui sont les plus démunis. Quelques 10 milliards de prestations seraient ainsi inutilisés (pour le RSA, les allocations familiales ou les allocations logement mais aussi la CMU-C, l'AME et l'ACS). En effet, les personnes concernées se sentent stigmatisées, en partie à cause des campagnes sur la fraude, et parce que les démarches à faire sont complexes. De ce fait, l'économie ne profite pas de l'effet que la redistribution de ces moyens produirait sur l'activité (les personnes étant moins démunies pourraient consommer plus). Au contraire, la politique d'austérité continue, tout en pointant du doigt les prétendus auteurs de fraude qui en sont les moins responsables.

Mission d'évaluation et de contrôle des lois de financement de la sécurité sociale,(06/11)
CONTRIBUTION DE MME JACQUELINE FRAYSSE

Les conséquences de la fraude aux cotisations sociales que les entreprises doivent régler apparaissent bien plus dommageables [que celles de la fraude aux prestations].

10 % à 12 % des entreprises sont en infraction, 5 à 7% des salariés ne sont pas déclarés, ce qui est sans commune mesure avec la fraude aux prestations, estimée à 0,77 %

Nous attirons l'attention sur les propos du Dr Michel Combiér, président de l'Union nationale des omnipraticiens français-Confédération des syndicats médicaux français, demandant si le fait de « répondre à la souffrance sociale » et d'accorder des arrêts de travail à des personnes « qui ont de plus en plus de difficultés au travail » relève de la fraude

Cordel écrit par Lucien Farhi, économiste.

collectif «outils pour le soin», partage de savoirs d'accès libre. Novembre 2015 www.outilsdusoin.fr Cordel N°21

outils politiques
POUR LE SOIN

ISSN 2491-1119



Fraude sociale : entre mythes et réalités

cordel : petit fascicule brésilien de poèmes ou écrits subversifs accrochés à une corde à linge et vendus dans les marchés

Certaines personnes ont besoin d'une réelle prise en charge des soins. L'arrêt de travail peut permettre à la personne blessée ou malade de reconstruire son état de santé, ceci afin d'éviter des rechutes qui se révéleront en définitive plus coûteuses pour son entreprise et pour la Sécurité Sociale. <http://pratiques.fr/Edito-Un-arret-de-travail>.

Les médecins du Travail du Collectif de Bourgen-Bresse ont mis lumineusement en parallèle la tentative de punir les salariés malades de leurs conditions de travail, en obligeant leur médecin traitant à substituer à un simple repos réparateur de quelques jours une panoplie de médicaments anti-inflammatoires, antibiotiques, antalgiques, allant même jusqu'à prescrire de la morphine. Quel meilleur moyen d'aggraver le déficit de la Sécurité

en arrêt maladie. paiement des indemnités journalières d'un assuré ra, grâce à un médecin payé par lui, suspendre le « ... la loi prévoit désormais que l'employeur pour-Extraits d'un Edito paru sur le site de Pratiques :

Arrêts de travail : fraude ou réparation ?

<http://www.diccitations.com/citations-mot-fraude.php>

ESCARROL]

La récente bavure de la Gare de Lyon n'en était pas une. L'individu abattu de onze balles par la police était bien un fraudeur : on a retrouvé sur lui un billet de train poinçonné onze fois.] MARC

DICTIONNAIRE DES IDÉES REÇUES [Flaubert]

Frauder l'octroi n'est pas tromper, c'est une preuve d'esprit et d'indépendance politique.

[VAUVENARGUES]

Il est plaisant que de deux hommes qui veulent également s'enrichir, l'un l'entreprene par la fraude ouverte, l'autre par la bonne foi, et que tous les deux réussissent. Réflexions et Maximes

ROUSSEAU]

Rêveries du promoteur solitaire [JEAN-JACQUES TRUI : ce n'est pas mensonge, c'est fiction. Les Mentir sans profit ni préjudice de soi ni d'aut-

NOUD]

Je ne suis pas un fraudeur, je suis un contributeur négligent. Prix-Nocchio 2014 du « Press Club, Humour et Politique [THOMAS THÈVE-

La fraude : citations